

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 007-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.52

Déposée le: 17.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Introduction d'un chèque services de soin

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner quelles mesures doivent être prises pour que les services de soin fournis par des bénévoles puissent être enregistrés et l'équivalent, mis à profit par ces mêmes personnes plus tard quand elles en auront-elles-mêmes besoin. Le travail de gestion d'un tel système devrait être limité au strict minimum.

Développement

En raison de l'évolution démographique, un nombre croissant de personnes vivent dans des EMS, et grâce aux progrès de la médecine, ces personnes deviennent toujours plus âgées. Les coûts pour les institutions et pour les personnes qui y vivent sont énormes, comme pour les assurances-maladie. Bon nombre de personnes du troisième âge souhaiteraient d'ailleurs pouvoir continuer de vivre chez elles.

Comme le nombre des années que l'on a de bonnes chances de vivre en bonne santé après la retraite augmentent en parallèle, il serait judicieux que des seniors en bonne forme puissent fournir bénévolement des services aux personnes âgées vivant chez elles ou en EMS. Les coûts pourraient ainsi être limités. L'équivalent des prestations fournies pourraient plus tard être gratuitement mis à profit par les personnes bénévoles. Un tel système permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes.